Tendinopathie et kyste poplité

RESUME : Apparition d'un kyste poplité et d'une lombalgie droite après prise en charge de thérapie manuelle et ondes de choc pour une tendinopathie de la jambe.

ANTECEDENTS : AVC dans l'enfance avec séquelles psychologiques

FAITS : Femme d'une vingtaine d'années qui a été prise en charge par un kinésithérapeute ainsi que son remplaçant pour des séances de thérapie manuelle puis des ondes de choc pour le traitement d'une tendinoplastie de l'ischio-jambier droit. Dans les suites, la patiente aurait présenté des douleurs répétées et croissantes au niveau de la cuisse. Une échographie mettra en évidence une amyotropie du muscle moyen gutéal droit. Quelques temps après, une échographie du rachis thoraco-lombaire sera également réalisée et laissera apparaître une anomalie modérée de la statique, révélant une lombalgie, associée à une discopathie L4-L5 débutante, un kyste poplité et une gonalgie.

PROCEDURE : La patiente engagera une procédure en référé à l'encontre du kinésithérapeute, de son remplaçant et de la CPAM.

DECISION : Dans cette affaire, l'expert ne retient aucun lien de causalité et d'imputabilité entre les actes de masso-kinésithérapie réalisés par les deux kinésithérapeutes et les complications présentées par la patiente. Par ailleurs, les experts confirment que les soins dispensés ont été conformes aux règles de la profession et aux données acquises de la science.

ANALYSE DIRECTEUR MEDICAL

Tous les soins, même ceux qui paraissent anodins et non invasifs, peuvent être sources d'une mise en cause médico-légale. Il ne faut négliger aucun soin et il faut se méfier des patients avec qui les rapports humains semblent compliqués.